



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CAT

Question écrite n° 74004

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les incidences de l'application des 35 heures au sein du secteur protégé. Alors que dans le cas général, les salaires des personnels, des secteurs publics ou privés, embauchés avant l'application des 35 heures restent identiques car calculés sur la base mensuelle de 169 heures, les salaires des personnels du secteur protégé ont diminué car calculés sur la base de 151 h 57. Les ouvriers des CAT se voient donc pénalisés en terme de rémunération en raison d'une interprétation inégalitaire de la loi sur la réduction du temps de travail. Il lui demande les mesures qu'elle compte mettre en place afin de faire cesser cette inégalité de traitement entre les salariés des secteurs protégés et les salariés des secteurs publics ou privés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74004

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1359